

Préface

Contributions au développement d'une université du XXI^e siècle

Dyane Adam

Volume 8, Number 2, Fall 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078486ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078486ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université de l'Ontario français (UOF)

ISSN

2562-914X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Adam, D. (2021). Préface : contributions au développement d'une université du XXI^e siècle. *Enjeux et société*, 8(2), 1–10. <https://doi.org/10.7202/1078486ar>

© Enjeux et société, 2021



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>



Préface

Contributions au développement d'une université du XXI^e siècle

Dyane Adam

Université de l'Ontario français

Présentation de l'auteure

Originaire de Casselman en Ontario, madame Dyane Adam est présidente du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français depuis mai 2018, après avoir présidé les travaux menant à la création de l'Université. Gestionnaire chevronnée dans les secteurs universitaires, de la fonction publique et de la pratique privée, elle est reconnue pour ses capacités de communication et de mobilisation dans le développement organisationnel. Elle est titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise en psychologie clinique de l'Université d'Ottawa.

D'abord professeure de psychologie clinique à l'Université d'Ottawa, à l'Université Laurentienne et au Collège Glendon, elle a par la suite occupé les fonctions de vice-rectrice adjointe en enseignement et services en français à l'Université Laurentienne avant de devenir principale du Collège Glendon de l'Université York à Toronto.

En 1999, sous la recommandation du premier ministre Jean Chrétien, elle fut nommée par le Parlement canadien au poste de Commissaire aux langues officielles du Canada, chargée de veiller à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, un poste qu'elle a occupé jusqu'en 2006. À titre de première femme à occuper ce poste, elle a exercé une influence déterminante sur l'élaboration du premier Plan d'action sur les langues officielles et a joué un rôle central dans la modification et le renforcement de la partie VII de la Loi sur les langues officielles portant sur la promotion du bilinguisme canadien et le développement des communautés linguistiques vivant en situation minoritaire.



Au cours des années, madame Adam a milité en faveur de la reconnaissance des droits de la minorité linguistique francophone, de la condition féminine, de la santé et de l'éducation postsecondaire au sein de plusieurs organismes nationaux et internationaux, dont la Société canadienne pour l'étude de l'enseignement supérieur, le Regroupement des universités de la Francophonie hors Québec, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie.

Pour l'ensemble de ses réalisations, elle s'est vu décerner des doctorats honorifiques de l'Université McGill, de l'Université d'Ottawa, de l'Université de Moncton, de l'Université Saint-Paul, de l'Université Laurentienne et du Collège Boréal. Elle a, entre autres, été nommée membre de l'Ordre du Canada, chevalière de l'Ordre de la Pléiade de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et chevalière de l'Ordre des Palmes académiques de la République française. En son honneur, le Conseil scolaire Viamonde a baptisé en son nom l'école élémentaire Dyane-Adam à Milton, en 2019.

Contributions au développement d'une université du XXI^e siècle

Il y a des moments où un simple appel téléphonique provoque un virage bien inattendu dans une vie. C'est à la suite d'un appel de la ministre ontarienne des Collèges et Universités, le 25 août 2016, que l'Université de l'Ontario français (UOF) s'est invitée dans ma vie et ne m'a pas quittée depuis. Ce qui devait être un engagement de six mois s'est étendu sur des années, faisant dérailler au passage une retraite confortable et paisible. Cela dit, ce fut un privilège de mener la destinée de ce projet historique pour la communauté franco-ontarienne avec l'appui indéfectible d'une équipe de personnes engagées, audacieuses et incroyablement agiles. Cette équipe – tous rôles confondus – a écrit un chapitre déterminant dans la longue saga qu'a connue le projet d'une université autonome de langue française en Ontario. Ce numéro spécial qui porte sur l'Université du 21^e siècle n'a pas la prétention de raconter l'histoire de la genèse de l'UOF, mais les différentes perspectives et analyses développées par les collaborateurs et collaboratrices mettent en relief de nombreux enjeux, contextes et événements, passés et



récents, qui ont contribué à sa création et façonné son caractère distinctif d'université résolument du 21^e siècle.

Dans la même veine, cette courte préface ne peut rendre justice à toute l'intensité, la complexité et la richesse des vécus de ces dernières années. L'expérience est encore trop fraîche pour en faire un bilan juste et pleinement réfléchi. Néanmoins, dans ce début de réflexion bien personnelle, certains éléments et constats s'imposent.

En premier lieu, je veux parler de la reconnaissance d'avoir été plongée au cœur d'un moment fort d'affirmation et de revendication de la communauté franco-ontarienne. Participer à imaginer et créer une université de toutes pièces constitue un privilège unique dans une vie. Que ce projet s'inscrive aussi dans une démarche de mobilisation et de développement communautaires de plus de cinq décennies lui confère une portée historique et sociétale hors du commun. Pour une minorité linguistique, ce sont les institutions et les organismes de leur collectivité qui tiennent lieu de renforcement, d'appartenance et de sécurité identitaires et linguistiques. L'existence de l'UOF exprime le besoin légitime de la communauté franco-ontarienne pour des établissements dont la mission première est axée sur son plein développement et celui de ses membres, ce qui s'inscrit dans le processus naturel d'affirmation d'une communauté en quête d'autonomisation et de pérennité. C'est la foi inébranlable dans le bien-fondé de cet objectif qui a permis de garder le cap jusqu'au bout et de ne jamais baisser les bras peu importe les défis, les revers ou les écueils. Comme d'autres bâtisseurs et bâtisseuses du continuum de l'éducation en langue française en Ontario l'avaient fait avant nous, nous avons le devoir, individuellement et collectivement, de réussir ce rendez-vous historique.

En deuxième lieu, le parcours de développement de l'UOF fut celui d'une course incessante contre la marche du temps. Que ce soit pour le Conseil de planification pour une université de langue française (nov. 2016 – août 2017), pour le Comité technique de mise en œuvre de l'UOF (nov. 2017 – sept. 2018) qui a suivi et, enfin, pour le Conseil de gouvernance qui est entré en scène en avril 2018, toutes ces entités ont dû réaliser leurs mandats respectifs

à un rythme effréné en raison des échéanciers extrêmement serrés imposés par l'appareil gouvernemental ou encore dictés par le contexte politique.

En guise d'exemple, le Conseil de planification pour une université de langue française (Conseil) qui se composait de sept membres à temps partiel, d'une équipe de trois employés et de quelques consultants experts à la pique, avait à peine six mois pour élaborer le projet académique de cette nouvelle université et en définir la demande étudiante, les besoins de société, la structure de gouvernance, le financement et l'emplacement physique. Rappelons qu'au moment du lancement des travaux du Conseil de planification, il restait au plus 18 mois dans le mandat du gouvernement en place, lui laissant ainsi une fenêtre de temps bien mince pour prendre les mesures législatives qui s'imposent pour la création d'une nouvelle université. Ce contexte a exercé une pression considérable sur les membres du Conseil et de son équipe, qui se devaient de fonctionner en vitesse supérieure, alors que leurs besoins opérationnels reposaient sur des mécanismes et processus laborieux inhérents à toute bureaucratie gouvernementale. Sans la volonté et l'engagement soutenus des directions et du personnel ministériels concernés pour aplanir les embûches opérationnelles sur sa route, il aurait été difficile pour le Conseil d'arriver à temps au terme de son mandat.

Le rapport final du Conseil (Conseil de planification pour une université de langue française, 2017), soumis en juin 2017 au ministère de la Formation et des Collèges et Universités, a été rendu public en août de la même année, au moment de l'annonce du gouvernement officialisant son intention de déposer un projet de loi en vue de la création de l'UOF. La loi constitutive de l'Université de l'Ontario français a été adoptée par l'Assemblée législative le 14 décembre 2017, exactement une année après le début des travaux du Conseil de planification, ce qui représente en soi un exploit extraordinaire pour toutes les parties concernées.

Avec la date d'ouverture de l'UOF prévue en septembre 2020 et le déclenchement d'une élection provinciale dans moins de six mois, une deuxième course contre la montre démarrait. Pour assurer la continuité des travaux de mise en œuvre de l'UOF, il était impératif pour le gouvernement en place de définir les mécanismes de gouvernance et de financement



transitoires de l'université, de procéder à la proclamation de l'entrée en vigueur de la loi par la nomination des membres du Premier Conseil de gouvernance de l'UOF, ce qui a été fait le 9 avril 2018, et enfin d'approuver son financement pluriannuel de démarrage et les paramètres touchant son emplacement physique. Les instances gouvernementales concernées ont en théorie livré sur la totalité de ces objectifs sauf que l'ajout de l'exigence de faire rapport au Conseil du trésor plutôt qu'au ministère sur l'emplacement physique et le financement de l'UOF a placé l'université dans une position vulnérable, particulièrement dans un contexte de transition gouvernementale. Le bail de location pour son emplacement physique que l'UOF avait conclu avec le développeur immobilier en août 2018, conditionnel à l'approbation gouvernementale aurait, sans cette obligation de rapport au Conseil du trésor, été normalement traité sur le plan administratif. Cette exigence imposée par le gouvernement précédent ramenait à son insu l'université dans l'arène politique.

Au cours de l'automne 2018, des efforts importants de démarchage et de sensibilisation ont été consentis par l'UOF et les porte-parole de la communauté auprès du nouveau gouvernement, mais l'urgence d'agir de ce dernier sur le redressement des finances publiques a interrompu prématurément l'amorce de ce dialogue. Le 15 novembre 2018, l'annonce de l'Énoncé économique du gouvernement de l'Ontario a eu un effet couperet sur le financement de l'Université et la fonction du Commissaire des services en français, mais contrairement au Commissariat, la Loi constitutive de l'UOF fut épargnée. Plongée au cœur d'un tollé général en province et au pays, l'UOF s'est retrouvée à son insu dans une tempête politique et médiatique sans précédent et au centre d'une affirmation inédite de solidarité entre les francophonies du pays et d'ailleurs. Dans ces circonstances, c'est toutefois à son premier devoir de veiller à la pérennité de l'institution que le Conseil de gouvernance de l'UOF s'est consacré. Plusieurs options ont été discutées et considérées pour finalement s'entendre sur une stratégie prioritaire. L'UOF devait se donner les moyens et le temps nécessaires pour poursuivre le dialogue et le resserrement des liens avec le gouvernement en vue d'aligner au besoin le projet de l'UOF aux nouvelles priorités gouvernementales et d'annuler dans les meilleurs délais la pause de son financement. Comme disait Nicolas Boileau (1674) : « Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage. »



Au cours de cette période d'incertitude, la ministre fédérale des Langues officielles a maintes fois tendu la main à son homologue provincial pour offrir l'appui de son gouvernement au financement de démarrage de l'UOF. D'ailleurs, en accordant un financement temporaire d'une année à l'UOF, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien, a été, à ce moment critique, une véritable planche de salut. L'équipe pouvait désormais reprendre son souffle et s'engager avec le gouvernement provincial dans une démarche collaborative et assidue de recherche de solutions pour relancer le plein démarrage de l'UOF. Cela dit, la fenêtre de temps dont bénéficiait l'UOF pour tirer profit de l'offre fédérale et en arriver à un scénario favorable pour toutes les parties impliquées était assez restreinte. De nouveau, l'UOF faisait face au déclenchement imminent d'une deuxième élection, cette fois-ci fédérale.

Cette conjoncture particulière, à la manière d'une épée de Damoclès sur nos têtes, a intensifié de façon exponentielle la pression et l'urgence de résultats de la part de l'équipe et des instances gouvernementales concernées. À ce titre, le leadership et l'engagement de la ministre des Affaires francophones en Ontario et de son équipe ont constitué la force déterminante dans le renversement de la décision gouvernementale touchant le financement de l'UOF. La ministre Mulroney a remis le dossier de l'UOF sur la table de travail du gouvernement de l'Ontario et, au fil des mois, a rallié ses collègues et obtenu l'aval du premier ministre Ford pour entamer le dialogue avec le gouvernement fédéral. Il est minuit moins une quand les deux paliers de gouvernement signent enfin une entente de principe sur le financement conjoint du démarrage de l'UOF. Quelques jours après la conclusion de cette entente du 7 septembre 2019, le gouvernement fédéral est dissous et le pays est plongé dans une campagne électorale.

Il faut attendre jusqu'au 22 janvier 2020 pour que l'entente conjointe de contribution Ontario-Canada sur le financement de l'UOF soit achevée et entérinée, donnant à cet instant le véritable coup d'envoi de l'Université. Si l'UOF doit désormais ouvrir ses portes en septembre 2021, la tâche qui attend le Conseil de gouvernance et sa petite équipe demeure gigantesque. À l'instar d'une entreprise naissante (*start-up*), l'UOF est alors un vaste chantier



où les priorités se bousculent et se rivalisent entre elles, notamment, pour en citer quelques exemples, l’approbation des premiers programmes d’études, la confirmation de l’emplacement du campus et son aménagement, le recrutement de l’équipe de direction, du personnel enseignant et non enseignant, le développement de l’infrastructure numérique et d’une gamme importante de politiques administratives et académiques, et bien sûr, le recrutement de la première cohorte étudiante. Qui plus est, ce grand chantier de l’UOF doit se construire dans un contexte de pandémie!

Quand je remonte dans le temps, plus précisément à l’été 2016, je savais que la quête pour une université autonome de langue française en Ontario ne serait pas un long fleuve tranquille et la route serait certainement pavée de revers et d’écueils nombreux. Mais naître en pleine pandémie défie toute imagination! Selon le médecin-psychiatre français Boris Cyrulnik, « la résilience, c’est l’art de naviguer dans les torrents. » (Cyrulnik & Spire, 2001) À cet égard, l’UOF mérite fort bien la désignation d’université de résilience.

En dernier lieu, mentionnons que le parcours de l’UOF est indissociable *du et de la* politique. Même si les porte-parole de la communauté (l’Assemblée de la francophonie de l’Ontario [AFO], la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne [FESFO] et le Regroupement étudiant franco-ontarien [RÉFO]) se ralliaient autour de la nécessité d’une université autonome de langue française en Ontario, et que de nombreuses études et comités de travail ministériels se sont penchés sur cette question au cours de la dernière décennie, il n’en demeure pas moins que le dossier de l’UOF ne faisait pas l’unanimité au sein des collectivités francophones, des établissements d’enseignement supérieur, des ministères, auprès des élues et élus provinciaux ou fédéraux, ou encore d’une région à l’autre de la province. Certains y voyaient une menace pour leur région, leur établissement, leur financement, leurs commettants et commettantes; d’autres demeuraient sceptiques par rapport à son bien-fondé, à la gouvernance par et pour les francophones, à la coexistence des universités bilingues avec l’université autonome de langue française, pour n’en nommer que quelques-uns. À toutes les étapes de création de l’UOF – de la phase de planification à sa mise en œuvre –, les instances responsables de l’Université ont dû composer avec cette dynamique politique et les rapports



de force s'exerçant entre les diverses parties prenantes. Au-delà des différends animant l'écosystème franco-ontarien, le Conseil de planification puis le Conseil de gouvernance de l'UOF ont privilégié le dialogue, la rencontre et la réflexion commune. L'essentiel était, dans le cadre de leur mandat, de s'approprier cette occasion d'échanger et de penser ensemble l'UOF en vue de faire apparaître des proximités dynamiques qui seraient la base d'une cohérence nécessaire à travailler tout au long des années à venir.

Quelle université pourra se montrer à la hauteur des attentes? Afin de répondre à cette question, il s'est rapidement montré nécessaire que l'UOF s'interroge sur l'avenir et sonde les besoins – actuels et surtout futurs – de la population étudiante et de notre société. Au cours de cet exercice, le Conseil de planification et son équipe ont consulté nombre de rapports et d'études et ont rencontré, en personne et en ligne, plus de 400 experts et expertes, universitaires, employeurs, organismes sociaux et communautaires. Si une certitude a traversé les discussions, c'est qu'ils naviguaient largement dans l'incertitude. Néanmoins, quelques consensus ont permis de guider un projet universitaire pertinent pour notre temps.

Parmi ces consensus, mentionnons la nécessité de préparer une main-d'œuvre qui saura naviguer agilement dans un monde du travail constitué d'un grand nombre d'emplois qui n'existent pas aujourd'hui, et plus généralement, dans un monde toujours plus complexe et interconnecté, mettant en relation des citoyens et citoyennes polyglottes et s'identifiant à plusieurs cultures. Avec cette perspective en tête, le Conseil de planification a cherché à tailler une place distinctive pour cette université à bâtir dans la région la plus riche en établissements postsecondaires au Canada. Outre son caractère francophone, il fallait concevoir pour cette institution un modèle qui se démarque de ceux auxquels s'adossent les universités déjà financées par les contribuables ontariens. La proposition pour une université de langue française (Conseil de planification pour une université de langue française, 2017) permet de prendre toute la mesure des actions entreprises par le Conseil de planification.

On y notera notamment que la structure de la programmation et de la gestion académiques se différencie de l'organisation universitaire traditionnelle, où les disciplines se regroupent par facultés. L'UOF a plutôt fait le choix de la transdisciplinarité et de



l'apprentissage par l'expérience, axé sur le développement de compétences et sur la résolution de problèmes. Offerts dès septembre 2021 sur son campus du centre-ville de Toronto, ses premiers programmes d'études et de recherche s'articulent autour de cinq pôles particulièrement arrimés à notre époque : cultures numériques, environnements urbains, économie et innovations sociales, pluralité humaine, enseignement et apprentissage. Au surplus, des environnements et espaces d'apprentissages souples, numériques et collaboratifs devraient favoriser l'accès et l'inclusion. La cocréation du savoir, l'expérimentation et la recherche collaborative – concrétisée en relation étroite avec les organismes et partenaires francophones et francophiles de l'UOF, réunis entre autres au sein du Carrefour francophone du savoir et de l'innovation – feront de l'UOF un moteur de développement de la créativité et d'aptitudes entrepreneuriales. La page dédiée aux programmes de formation du site de l'UOF (2021) présente les quatre baccalauréats actuellement constitués.

Caractéristique inhérente de la francophonie ontarienne, particulièrement dans la grande région de la métropole économique du pays, la diversité marque également les différents parcours d'études qui seront accessibles aux étudiants et étudiantes de l'UOF; en intégrant un portfolio témoignant des compétences plurilingues et interculturelles des futurs bacheliers et bachelères de même que de leurs expériences internationales, ces parcours les préparent à exercer pleinement leur citoyenneté dans une société plurielle et une économie mondialisée.

En conclusion, l'UOF est l'aboutissement du travail colossal de plusieurs générations d'hommes et de femmes solidement engagés envers le développement d'un système éducatif complet en langue française en Ontario. S'y trouvent également des porte-parole associatifs franco-ontariens qui ont porté à bout de bras le dossier de l'université de langue française, notamment l'AFO, la FESFO et le RÉFO. Il y a aussi des centaines d'expertes et experts universitaires, gouvernementaux et éducatifs qui ont siégé à plusieurs comités et qui en sont allés de leurs recommandations. Il y a l'équipe visionnaire de l'UOF – membres du Conseil et du personnel et collaborateurs et collaboratrices – qui, en dépit des embûches, est demeurée soudée et confiante en sa capacité d'influencer le cours des événements. Il y a enfin les décisionnaires politiques et leurs collaborateurs et collaboratrices, tous paliers et partis



confondus, qui ont conjugué efforts et financement pour permettre l'écriture de cette nouvelle page dans l'histoire franco-ontarienne. La création dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario d'un pôle métropolitain de formation universitaire et professionnelle de langue française constitue pour la province une opportunité sans précédent de contribuer non seulement au développement et à l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario, mais pave la voie à des collaborations fécondes entre la province et les autres francophonies d'ici et d'ailleurs.

Références

- Boileau, N. (1674). *L'art poétique. Chant I* (vers 172, p. 6). Repéré à http://wattandedison.com/Nicolas_Boileau1.pdf
- Conseil de planification pour une université de langue française (2017). *Innover localement, exceller mondialement : Proposition pour une université de langue française en Ontario*. Repéré à http://uontario.ca/fileadmin/user_upload/Historique/Rapport-UOF.pdf
- Cyrulnik, B., & Spire, A. (2001, mai). Entretien avec B. Cyrulnik. *Le monde de l'éducation*.
- Université de l'Ontario français (UOF). (2021). *Programmes de formation*. Repéré à <https://uontario.ca/programmes-de-formation>